

## CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le trente-et-un mars, monsieur le Maire convoque mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux à la réunion ordinaire qui aura lieu le jeudi 06 avril 2017 à 19 heures 00 à la mairie, sous la présidence de monsieur François RAYNAUD , Maire.

Le Maire,

### **Compte rendu de la séance du jeudi 06 avril 2017**

L'an deux mille dix-sept et le six avril, les membres du conseil municipal dûment convoqués par monsieur le Maire se sont réunis à la mairie à 19 heures 00 sous la présidence de monsieur François RAYNAUD, Maire.

Présents : Monsieur BIREAU Claude, Madame COMBES Josiane, Madame COMBES Patricia, Monsieur DEWYNTER Franck, Madame LABORIE Marie-Christine, Madame MANDRON Sylvie, Monsieur MARTINEZ Pierre, Madame MICHAUD Fanny, Madame NEBOUT Janine, Monsieur RAYNAUD François, Monsieur ROUSSEL Stéphane, Monsieur VIEILLEFOND Dominique

Formant la majorité des membres en exercice.

**Représentés:** Christelle PLATEL par Patricia COMBES

Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Monsieur DEWYNTER Franck

### **Ordre du jour:**

**1/ Délibération : adhésion à Gironde Ressources**

**2/Comptes rendus des syndicats et commissions**

**3/ Questions diverses**

Les comptes rendus du conseil municipal du 9 mars et du 28 mars sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

## **Délibérations du conseil:**

### **Adhésion à Gironde Ressources ( 170406\_01)**

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif,

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources »,

Compte tenu de l'intérêt pour la collectivité de l'existence d'une telle structure, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».

- D'adhérer à « Gironde Ressources ».
- D'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.
- De désigner le Maire, Monsieur François Raynaud ainsi que son suppléant, Madame Janine Nebout, pour siéger au sein de « Gironde Ressources ».

D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### **2/ Compte rendu des Commissions et syndicats :**

- **Travaux d'enfouissement des réseaux**

Les Poteaux sont enlevés, reste la partie basse qui sera enlevée par une autre équipe dans les prochains jours.

- **commissions :**

CDC CASTILLON PUJOLS : Monsieur le Maire donne le compte rendu de la dernière réunion et précise que le projet SOLHIA a été présenté aux conseillers communautaires.

A la médiathèque de Naujan un lieu d'accueil parents-enfants "La P'tite cabane" se tient tous les mardis après-midi de 15h à 17h30.

**Accessibilité mairie :** Nous sommes en attente des devis de l'architecte pour l'aménagement des abords de la mairie

**Budget 2017**

Budget dotations : 1 050 € en moins par rapport aux prévisions voté

Dotation Solidarité Rurale : 15 000 => 16 991

Dotation élus locaux : 2 800 => 2 962

Dotation Global de Fonctionnement : 64000=> 60 757

### **3/ Divers :**

- **Elections présidentielles 23 avril et 7 mai :** Elaboration du tableau des permanences des conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote.

- **Fêtes et Cérémonies**

- Fête de l'Agneau : l'apéritif sera offert par la commune.
- Fête locale : Monsieur le maire rappelle que la commune prendra en charge, comme chaque année, les structures gonflables, le camion frigo, le feu d'artifice et les maillots intervillages.